

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2005 - Convocation du 18/01/2005  
Compte rendu affiché le : 04/02/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG

**Absents représentés :** Mme BERRA (pouvoir à Mme PERRIN); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme GLATARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme DESVIGNES (pouvoir à M. AUROY); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

**Absents excusés :** M. FERNANDES; Mme LABASOR

**Absents :**

**Objet :** Vente de l'ex  
Centre Médico Social

Monsieur l'adjoint délégué rappelle que la commune a décidé, par délibération, de procéder à la vente du bâtiment situé avenue du 11 novembre, utilisé actuellement par les services "médico-psychologiques" de l'Hôpital du Vinatier.

Il indique qu'après de longues négociations, le prix de vente initialement arrêté, conformément à une première estimation des Domaines à 310 000 € peut être porté à **322 000 €** pour tenir compte, d'une part du marché immobilier et, d'autre part, de l'occupation des lieux par le futur acquéreur.

Il précise que cette modification dans le contenu de la vente doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée préalablement à la signature définitive de l'acte par Monsieur le Maire.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'estimation du service des Domaines relative au bien cité en objet,
- DECIDE de céder au prix de **322 000 euros** le bâtiment situé avenue du 11 novembre, cadastré à la section n° AI 487,
- DIT que cette cession est consentie au profit de l'hôpital du Vinatier, acheteur, dans le but d'augmenter la capacité du centre médico-psychologique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- DIT que la recette correspondante est prévue à l'article 775 du budget communal.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 27 janvier 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 14/02/2005  
Publication ou affichage du 14/02/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.